



Commune : BEAUVOIR-SUR-NIORT

AVIS

La Commune de BEAUVOIR-SUR-NIORT a été mise en demeure d'acquérir la **propriété cadastrée A n° 61 sise Le Bourg à BEAUVOIR-SUR-NIORT** en application du droit de délaissement prévu à l'article L 152-2 du Code de l'urbanisme.

En vertu de l'article L 230-1 du Code de l'urbanisme, toute personne intéressée (titulaire de droits sur ce bien ou bénéficiaire de servitude) est tenue de se faire connaître dans le délai de deux mois, soit le **2 MAI 2020** au plus tard.

Veuillez-vous adresser à :

MAIRIE DE BEAUVOIR-SUR-NIORT

29 place de l'Hôtel de Ville
79360 BEAUVOIR-SUR-NIORT
Tél. : 05 49 09 70 78

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- Lundis, mardis, jeudis et vendredi de 14h à 17h
- Mercredis : 9h à 12h30 et 14h à 17h

Le 2 Mars 2020



Affichage sur le terrain et sur le site internet de la Commune et de l'EPF NA